

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à fiscalité additionnelle - COM COM LE GRAND CHAROLAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20007188400064

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHAROLLES

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET ANNEXE : BUDGET ZAC DES MURIERS (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	7
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	12
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	13
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	14
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	16
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	17
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	22
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	66 235,72	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	13 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	9 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	350,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 285,72	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 600,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	4 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 500,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	12 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00	0,00
65888	Autres	50,00	0,00	0,00
66	Charges financières	11 800,28	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 844,80	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-44,52	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	50,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		90 236,00	0,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	1 302,49	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	66 061,51	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	66 061,51	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		67 364,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		157 600,00	0,00	0,00
---	--	-------------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	157 600,00
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 600,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	6 600,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	61 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	56 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	90 000,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	90 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		157 600,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	157 600,00	0,00	0,00
---	-------------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	157 600,00
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 608,08	25 750,23	25 750,23
2135	Installations générales, agencements	608,08	25 750,23	25 750,23
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 608,08	25 750,23	25 750,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	61 755,92	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 155,92	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 600,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		61 755,92	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		67 364,00	25 750,23	25 750,23

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	67 364,00	25 750,23	25 750,23
--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	21 836,59
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 950,82
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET		I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	47 586,82	47 586,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	47 586,82	47 586,82
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	47 586,82	47 586,82
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	47 586,82	47 586,82

021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 302,49	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	66 061,51	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	35 256,22	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	21 179,08	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	5 946,83	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 966,67	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 712,71	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		67 364,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		67 364,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	67 364,00	47 586,82	47 586,82
--	-----------	-----------	-----------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 950,82
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	II
	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II – ANNEXES		II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					902 338,87									
1641 Emprunts en euros (total)					902 338,87									
AN096721	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25/09/2011		25/12/2011	902 338,87	F		4,440	5,005		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET ZAC DES MURIERS - BS - 2022

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					902 336,87									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
	II
	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		285 740,69					60 155,92	11 844,80	0,00	0,00	166,93	166,93
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		285 740,69					60 155,92	11 844,80	0,00	0,00	166,93	166,93
AN096721		0,00	A-1	285 740,69	4,42	F		5,005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		285 740,69					60 155,92	11 844,80	0,00	0,00	166,93	166,93

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET ZAC DES MURIERS - BS - 2022

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
	II
	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

II

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	285 740,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	II
	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	II
	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux		Produits c/668	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)								0,00	
Taux variable simple (total)								0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	
Total								0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.6

A1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.7

A1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT): €	18-12-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 60 155,92	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		60 155,92	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 155,92	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	60 155,92	0,00	21 836,59	81 992,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 67 364,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		67 364,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	35 256,22	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	21 179,08	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 946,83	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 966,67	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 712,71	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (4)			
33...	En-cours de production de biens (4)			
35...	Stocks de produits (4)			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 302,49	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	67 364,00	0,00	0,00	47 586,82	114 950,82

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 81 992,51
Ressources propres disponibles	VIII 114 950,82
Solde	IX = VIII – IV (6) 32 958,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET ZAC DES MURIERS - BS - 2022

lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	72 000,72
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	72 000,72
Recettes réelles de fonctionnement	II	157 600,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	45,69

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 74
 Nombre de membres présents : 59
 Nombre de suffrages exprimés : 70 (dont 11 pouvoirs)

VOTES :

Pour: 70
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2022

Présenté par Gérard GORDAT, Président
 A Paray-le-Monial, le 11/04/2022

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Paray-le-Monial, le 11/04/2022

Les membres du Conseil Communautaire,

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Céline BIJON, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUÉ, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérard GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Guillaume CHAUVÉAU à Julien GAGLIARDI, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à David BÊME, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISET, Bérénice PORTIER à Pascal RAMEAU, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Annie BOISSARD, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Louis PETIT

Pages de signatures des élus annexées

A Paray-le-Monial, le 11/04/2022

Le Président,

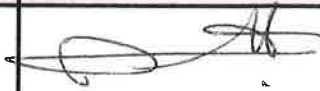
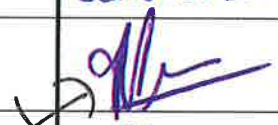
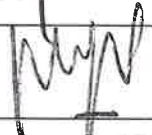
Gérald GORDAT.

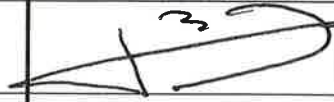


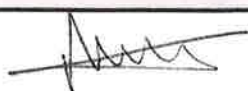
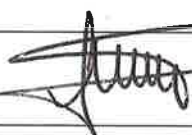
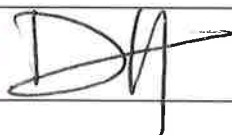
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 14/04/2022

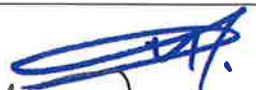
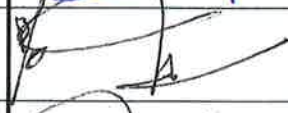
Gérald GORDAT
 Président du Grand Charolais

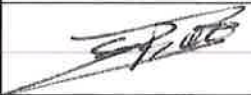
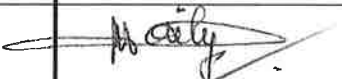
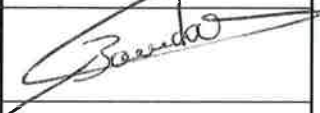
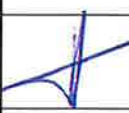


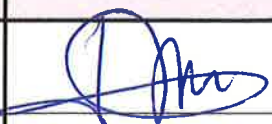
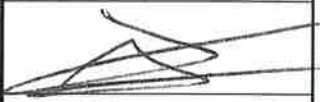
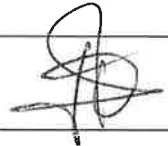
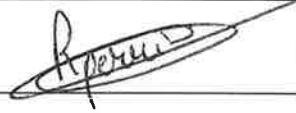
Commune	Nom		Délegué titulaire/suppléant	Signature
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire Délégué titulaire	
	Paul	JUSSEAU	Délégué suppléant	
BARON	Thierry	AUCLAIR	Maire Délégué titulaire	
	Marguerite	CAPON	Déleguée suppléante	
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire Délégué titulaire	
	Laurent	MANSON	Délégué suppléant	
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire Déleguée titulaire	
	Bernard	GAUTHIER	Délégué suppléant	
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire	
	André	JARRIER	Délégués suppléant	
CHAROLLES	Pierre	BERTHIER	Maire Délégué titulaire	<i>Passer donne à Gérald GORDAT</i>
	Edith	TERRIER	Déleguée titulaire	
	Aurore	PERRIER	Déleguée titulaire	
	Gérald	GORDAT	Président	
CHASSENARD	Fabrice	CHARLES	Maire Délégué titulaire	
	Frédéric	ALEVEQUE	Délégué suppléant	
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire Délégué titulaire	
	Didier	NAVETAT	Délégué suppléant	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
DIGOIN	Fabien	GENET	Délégué titulaire	Pouvoir donné à J-P GAGLIARDI
	David	BEME	Délégué titulaire	
	Magali	DUCROISSET	Délégué titulaire	
	Cédric	FRADET	Délégué titulaire	Pouvoir donné à David BEME
	JULIEN	GAGLIARDI	Délégué titulaire	
	Guillaume	CHAUVEAU	Délégué titulaire	Pouvoir donné à J-P GAGLIARDI
	Chantal	CHAPPUIS	Délégué titulaire	Pouvoir donné à David BEME
	Lola	RODRIGUEZ	Déléguée titulaire	Pouvoir donné à Magali DUCROISSET
	Thierry	DESJOURS	Délégué titulaire	
	Nicole	GEORGES	Déléguée titulaire	
	Nathalie	COQUELIN	Déléguée titulaire	
	Marie-Agnès	FORGEAT	Déléguée titulaire	
FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire Délégué titulaire	
	Philippe	POTIGNON	Délégué suppléant	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Michel	ROSSAT	Délégué suppléant	
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire Délégué titulaire	
	Philippe	AUMEUNIER	Délégué suppléant	
HOPITAL LE MERCIER	Georges	BORDAT	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Marc	JACOB	Délégué suppléant	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire Délégué titulaire	
	Bérénice	PORTIER	Déléguée titulaire	Passer donnée à Pascal Rameau
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire Délégué titulaire	
	Sylvianne	BONNOT	Déléguée suppléante	
LES GUERREUX	Stéphane	JOURNET	Maire Délégué titulaire	
	Jacinthe	PETIT	Déléguée suppléante	
LUGNY- LES-CHAROLLES	Patrick	BOUILLON	Maire Délégué titulaire	
	Patrice	DELORME	Délégué suppléant	
MARCILLY- LA-GUEURCE	Régis	GAUTHERON	Maire Délégué titulaire	
	Eric	NAGRAL	Délégué suppléant	
MARTIGNY- LE-COMTE	Anne	DEGRANGE	Maire Déléguée titulaire	
	Frédéric	LAGRANGE	Délégué suppléant	
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déléguée titulaire	
	Michel	ARNOUX	Délégué suppléant	
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire Délégué titulaire	
	Cyrille	DUCERF	Délégué suppléant	
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire Délégué titulaire	
	Daniel	PACAUD	Délégué suppléant	
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire Délégué titulaire	
	Stéphane	BERNIGAUD	Délégué suppléant	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire Délégué titulaire	
	Annie	BROUSSE GIBARD	Déléguée suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire Délégué titulaire	
	Nathalie	LELIEVRE	Déléguée titulaire	Pouvoir donné à Nicolas LORTON
PARAY LE MONIAL	Jean-Marc	NESME	Maire Délégué titulaire	Pouvoir donné à Gilles PERRETTE
	André	ACCARY	Délégué titulaire	
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué titulaire	
	Michel	TRAVELY	Délégué titulaire	
	Gilles	PERRETTE	Délégué titulaire	
	Bernard	MAILLET	Délégué titulaire	
	Bernard	PLET	Délégué titulaire	Pouvoir donné à Myriam PEJOUX
	Jean	ETAIX	Délégué titulaire	
	Céline	BIJON	Déléguée titulaire	
	Annie	BOISSARD	Déléguée titulaire	
	Catherine	CLERGUE	Déléguée titulaire	
	Myriam	PEJOUX	Déléguée titulaire	
	Béatrice	LECONTE	Déléguée titulaire	
	Laetitia	DE SOUSA	Déléguée titulaire	Pouvoir donné à Catherine CLERGUE
	Aurélie	MANTOUE	Déléguée titulaire	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
POISSON	Michelle	BONNOT	Maire Déléguée titulaire	
	Gérard	BODET	Délégué Suppléant	
PRIZY	Romuald	COSSON	Maire Délégué titulaire	
	Roland	GOYARD	Déléguée Suppléante	
SAINT-AGNAN	Marie-France	MAUNY	Maire Délégué titulaire	
	Eric	BRAZ	Délégué suppléant	
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	André	RIBOULIN	Maire Délégué titulaire	
	Elodie	HENRY	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET DE JOUX	Patrick	PAGES	Maire Délégué titulaire	
	Anne-Marie	DARGAUD	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	Marc	TABOULOT	Maire Délégué titulaire	
	Alain	MIMEUR	Délégué suppléant	
SAINT JULIEN DE CIVRY	Didier	ROUX	Maire Délégué titulaire	
	Patrice	MAILY	Délégué Suppléant	
SAINT LEGER LES PARAY	Eric	BOURDAIS	Maire Délégué titulaire	
	Christelle	PASCAL	Déléguée Suppléante	
SAINT VINCENT BRAGNY	Jacky	COMTE	Maire Délégué titulaire	
	Sylvie	MAURICE	Déléguée Suppléante	
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	Maire Délégué titulaire	
	Thomas	MEUNIER	Délégué Suppléant	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
SUIN	Jean Claude	MICHEL	Maire Délégué titulaire	
	Véronique	LACROIX	Déléguée Suppléante	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire Délégué titulaire	
	Gilles	BALLY	Délégué Suppléant	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire Délégué titulaire	
	Bernard	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Jean-Louis	PETIT	Maire Délégué titulaire	
	Hervé	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire Délégué titulaire	
	Patrick	BERLAND	Délégué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire Délégué titulaire	
	Pierre	URCISSIN	Délégué Suppléant	
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire Délégué titulaire	
	Valérie	BOULET	Déléguée Suppléante	
VOLESVRES	Richard	PERRIER	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Noël	DUCRET	Délégué Suppléant	